

S M T C

tisséo

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*
Séance du 10 Février 2016

7 - RESSOURCES HUMAINES ET PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION**7.2 - Poste de Directeur Pilotage Réseau H/F****Direction Générale des Services****Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux/attachés territoriaux**

L'an deux mille seize, le dix février à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LAGLEIZE, LATTES, TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

M. CHOLLET, MME MARTI, M. MOUDENC.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :Etait présent :

M. LERY.

Absent-Excusé :

M. BACOU.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :Etait présente :

MME ROUCHON.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. SUAUD.

Syndicat Mixte des Transports en Commun

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 - 31011 Toulouse CEDEX 6

Tél : 05 67 77 80 80 - Fax : 05 67 77 80 01

N° SIRET : 25310098600046

Monsieur le Président expose :

Les enjeux relatifs à la mobilité, au cadre de vie, à l'attractivité des territoires et à la compétitivité économique sont les bases de la feuille de route du SMTC validée en février 2015 autour notamment de projets ambitieux tels que le projet Mobilité 2020-2025 et Toulouse Aerospace Express.

La réalisation de la feuille route nécessite en parallèle, la mise en place d'un dispositif de pilotage qui prévoit des conditions d'exploitation des réseaux Tisséo et Mobibus.

Dans ce contexte, il semble nécessaire de doter les services du SMTC des compétences adéquates (pilotage stratégique de l'exploitant, contrôle de gestion...) avec la création d'un poste de Directeur Pilotage du Réseau, en cohérence directe avec la nouvelle organisation des services actée en comité technique du 8 décembre dernier.

Il aura pour mission le pilotage des réseaux Tisséo et Mobibus dans toutes leurs dimensions notamment :

- La négociation et la finalisation du nouveau contrat de service public avec l'EPIC.
- Le pilotage des dispositifs contractuels avec le contrat de service public avec l'EPIC mais également la Délégation de Service Public TPRM (gestionnaire actuel du service Mobibus).
- L'adaptation du réseau bus en lien avec les orientations et la feuille de route du SMTC dans le cadre financier défini.
- L'adaptation en matière de politique tarifaire et leurs impacts.

Ce poste est rattaché directement à la Direction Générale des Services.

Ce poste ne figurant pas au tableau des effectifs, il est donc nécessaire de le créer et d'inscrire la dépense au budget du SMTC.

Afin de pourvoir ce poste, il convient de lancer une procédure de recrutement (Cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux et attachés territoriaux).

Une publicité informant la vacance de cet emploi sera effectuée auprès du Centre de Gestion de la Haute-Garonne.

Ce poste à temps complet répond à un besoin permanent.

Dans le cas où aucune candidature de fonctionnaire ne serait acceptable et ne pourrait donc être retenue, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle (article 3-3 deuxième alinéa).

La rémunération brute annuelle sera calculée par référence au traitement indiciaire afférent au grade d'ingénieur ou attaché.

L'échelon de recrutement dans le grade sera déterminé en fonction de l'expérience professionnelle par application du barème suivant :

- de 3 à 6 ans d'expérience : 4^{ème} ou 5^{ème} échelon du grade d'ingénieur ou attaché
- plus de 6 ans d'expérience : A partir du 6^{ème} échelon du grade d'ingénieur ou attaché ou 5^{ème} échelon du grade d'ingénieur principal ou attaché principal.

L'agent bénéficiera du régime indemnitaire relevant de filière technique ou bien administrative ainsi que des avantages acquis par l'ensemble du personnel.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical du SMTC de créer ce poste et d'autoriser le Président du SMTC à lancer la procédure de recrutement et à le pourvoir selon les modalités ci-dessus exposées.

* *

*

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : DECIDE de créer un poste de Directeur Pilotage Réseau H/F relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou attachés territoriaux :

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à lancer la procédure de recrutement et à pourvoir le poste de Directeur Pilotage Réseau H/F sur les bases sus-indiquées.

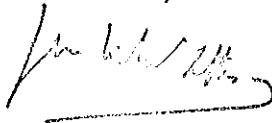
ARTICLE 3 : DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de la légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES